



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 14120:2003+A1:2007

**Vêtements de protection - Dispositifs
de protection des poignets, des
paumes, des genoux et des coudes
pour les utilisateurs d'équipements de**

06/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 14120:2003+A1:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 14120:2003+A1:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 14120:2003+A1:2007

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 14120:2003+A1

Juin 2007

ICS 13.340.40; 13.340.50

Remplace EN 14120:2003

Version Française

**Vêtements de protection - Dispositifs de protection des
poignets, des paumes, des genoux et des coudes pour les
utilisateurs d'équipements de sports à roulettes - Exigences et
méthodes d'essai**

Schutzkleidung - Handgelenk-, Handflächen-, Knie- und
Ellenbogenschützer für Benutzer von Rollsportgeräten -
Anforderungen und Prüfverfahren

Protective clothing - Wrist, palm, knee and elbow protectors
for users of roller sports equipment - Requirements and test
methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 février 2003 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 10 mai 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Niveaux de performance	6
4.1 Niveau 1	6
4.2 Niveau 2	6
5 Exigences	6
5.1 Généralités	6
5.2 Ergonomie	7
5.3 Innocuité	7
5.4 Dimensions.....	7
5.5 Système de retenue	7
5.6 Résistance à l'abrasion.....	8
5.7 Résistance au choc	8
5.8 Résistance au choc des dispositifs de protection du genou, de la paume et du coude	8
5.9 Exigences spécifiques aux dispositifs de protection du poignet	9
6 Essais.....	10
6.1 Généralités	10
6.2 Échantillonnage et conditionnement des échantillons d'essai	10
6.3 Innocuité	11
6.4 Système de retenue	11
6.5 Résistance à l'abrasion.....	12
6.6 Résistance au choc	13
6.7 Résistance au choc	14
6.8 Rigidité des dispositifs de protection du poignet.....	16
7 Marquage	18
8 Notice d'information du fabricant	19
Annexe A (informative) Information relatives à l'innocuité chimique des dispositifs de protection.....	21
A.1 Généralités	21
A.2 Preuve de l'innocuité.....	21
A.3 Essai d'innocuité	22
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE	23

Avant-propos

Le présent document (EN 14120 :2003+A1:2007) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **décembre 2007**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **décembre 2007**.

Le présent document inclut l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 2007-05-10.

Ce document remplace l'EN 14120 :2003.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par des repères  .

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la (de) Directive(s) UE**.

Pour la relation avec **la (les) Directive(s) UE**, voir l'annexe **ZA**, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Les sports à roulettes sont l'ensemble des loisirs et des compétitions nécessitant l'utilisation d'équipements de sports à roulettes. Parmi ces équipements, on compte par exemple les patins à roulettes, les patins en ligne et les planches à roulettes.

Les utilisateurs de ces équipements vont des jeunes enfants aux adultes de tous âges.

Un choc avec le sol, ou avec des obstacles, constitue le principal risque encouru par la plupart des utilisateurs d'équipements de sports à roulettes, dans la mesure où il peut provoquer des blessures physiques.

Les dispositifs de protection des poignets, des paumes, des genoux et des coudes destinés aux utilisateurs des équipements de sports à roulettes visent à protéger ceux qui les portent contre les écorchures, les ecchymoses et les fractures.

Ces dispositifs de protection ne permettent pas forcément de prévenir toutes les blessures que peut provoquer un accident de sports à roulettes.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie des exigences et des méthodes d'essai concernant l'ergonomie, l'innocuité, le confort, le système de retenue, la résistance, l'abrasion et les performances au choc des dispositifs de protection des poignets, des paumes, des genoux et des coudes (appelés ci-après «dispositifs de protection») destinés à tous les utilisateurs d'équipements de sports à roulettes, ainsi que les dispositions correspondantes relatives au marquage et aux instructions fournies par le fabricant.

La présente norme ne s'applique pas aux dispositifs de protection utilisés par les joueurs de hockey à roulettes.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 1082-1, *Vêtements de protection — Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main — Partie 1 : Gants en cote de mailles et protège-bras.*

EN 13595-2, *Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels — Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces — Partie 2 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion par impact.*

ISO 6344-2, *Abrasifs appliqués — Granulométrie — Partie 2 : Détermination de la répartition granulométrique des macrograins P 12 à P 220.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

dispositif de protection du poignet (protège-poignet)

dispositif porté au poignet, se prolongeant jusqu'au bas de l'avant-bras et sur la main, destiné à réduire le risque de blessures dues aux frottements et à assurer une certaine stabilisation de l'articulation du poignet

3.2

dispositif de protection de la paume (protège-paume)

dispositif porté sur la paume de la main et destiné à réduire le risque de blessures dues aux chocs et aux frottements

3.3

dispositif de protection du genou (protège-genou)

dispositif porté au genou et destiné à réduire le risque de blessures dues aux chocs et aux frottements

3.4

dispositif de protection du coude (protège-coude)

dispositif porté au coude et destiné à réduire le risque de blessures dues aux chocs et aux frottements